



Conseil régional
de l'**environnement**
de l'Estrie

**La revue du Plan de gestion des
matières résiduelles 2023-2029 de la
MRC de Brome-Missisquoi**

Déposé à la MRC de Brome-Missisquoi le 16 décembre 2022

**ICI ON PASSE
À L'ACTION
POUR LE CLIMAT!**

Le Conseil régional de l'environnement de l'Estrie (CRE Estrie)

Le CRE Estrie est un organisme environnemental regroupant des intervenants de divers secteurs d'activités. Défenseur de l'environnement et d'une société éco-responsable basée sur une conscience sociale et un développement durable, le CRE Estrie a pour mission de protéger l'environnement et assurer la qualité de la vie en Estrie par des solutions concertées et des conseils avisés auprès de la population et des décideurs. Les valeurs qui encadrent les actions du CREE sont le respect, l'engagement, l'excellence, le partage et la responsabilité.

Le CRE Estrie s'implique dans la gestion des matières résiduelles (GMR) en Estrie depuis de nombreuses années, notamment par l'organisation de colloques, l'animation d'une table de concertation, la réalisation de mandats visant à améliorer la GMR des ICI et par la présentation de positions et de mémoires. Le CREE s'implique auprès de Synergie Estrie et de l'organisme Festivals et événements verts de l'Estrie qu'il a co-fondé en 2015. En outre, la 3e orientation du plan d'action triennal du CRE Estrie vise la réduction des déchets avec comme objectifs de (1) favoriser la réduction à la source, la consommation responsable et l'économie circulaire et (2) soutenir les MRC dans le développement de nouvelles approches de réduction à la source, de récupération, de tri, de recyclage et de valorisation des matières résiduelles.

C'est donc avec beaucoup d'intérêt que nous avons pris connaissance de votre projet de plan de gestion des matières résiduelles 2023-2029 (PGMR) et que nous vous transmettons nos commentaires et recommandations.

Note : nous avons utilisé les acronymes déjà définis dans le projet de PGMR.

Introduction

Le nouveau plan de gestion des matières résiduelles de Brome-Missisquoi arrive plusieurs mois après de dépôt du rapport du BAPE sur l'état des lieux et la gestion des résidus ultimes, rapport qui a mis en lumière de graves lacunes dans notre façon québécoise de consommer et d'utiliser nos précieuses ressources. Dans ses principales recommandations, le BAPE a affirmé que le Québec, avec la collaboration des MRC à travers les PGMR, doit mettre en place les solutions pour atteindre deux grands objectifs :

- Repenser notre façon de consommer;
- Réduire à la source.

Avec une telle vision en tête, la MRC pourrait répondre globalement, par son nouveau plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) aux trois objectifs gouvernementaux :

- Mettre un terme au gaspillage des ressources;
- Contribuer à l'atteinte des objectifs du plan d'action sur les changements climatiques et de ceux de la stratégie énergétique du Québec;
- Responsabiliser l'ensemble des acteurs concernés par la gestion des matières résiduelles (GMR).

Or, le PGMR présenté - bien qu'il brosse un portrait intéressant de la situation et présente une série de mesures potentielles à mettre en place - ne prévoit aucun objectif de performance et ne présente aucun échéancier, indicateur ou budget associé aux mesures, ce qui rend difficile son appréciation. **Nous croyons comprendre que la MRC vise les objectifs et cibles nationaux, mais elle manque une opportunité de l'énoncer clairement et peut-être même de relever la barre au-delà.**

PERFORMANCE MRC / OBJECTIF MRC	OBJECTIFS NATIONAUX
Performance actuelle : non spécifiée Objectif : non spécifié	Réduire à 525 kg ou moins la quantité de matières éliminées par habitant, soit une réduction de 175 kg par habitant comparativement aux objectifs de 2016-2020
Performance actuelle : non spécifiée Objectif : non spécifié	Recycler 75 % du papier, carton, plastique, verre et métal
Performance actuelle : non spécifiée Objectif : non spécifié	Recycler 60 % des matières organiques
Performance actuelle : non spécifiée Objectif : non spécifié	Recycler et valoriser 70 % des résidus de construction, rénovation et démolition

Dans ce contexte, les recommandations présentées par le CRE Estrie seront donc plus générales que spécifiques, et alignées sur les grands principes évoqués plus haut.

Cela dit, nous avons porté un regard plus fin par rapport à certains éléments qui devraient avoir un impact significatif sur le portrait des MR de la MRC. Tout d'abord, parmi les matières prioritaires, la matière organique continue de se démarquer comme celle qui est non seulement la plus présente dans le bac de déchet, mais également l'une des plus faciles à valoriser si la population et les industries, commerces et institutions (ICI) participent au tri à la source. Dans un autre ordre d'idée, la MRC se démarque particulièrement par sa symbiose industrielle et des gains importants réalisés en termes de réemploi en milieu industriel. Miser sur cet atout permettra de poursuivre sur cette lancée dans le secteur ICI. Enfin, s'attaquer à la filière du réemploi et de la réduction à la source demeure la clé du succès pour répondre aux objectifs énoncés.

Ainsi, sur la base de vos sept lignes directrices, nous vous proposons des commentaires et propositions d'actions qui, selon nous, auront un maximum d'impact sur la diminution de la quantité de matières résiduelles envoyées à l'enfouissement.

1. Réduction à la source et réemploi

Promouvoir le respect de la hiérarchie des 3RV-E : réduction à la source, réemploi et recyclage. Visé à diminuer la quantité de matières résiduelles générées, et par conséquent, à récupérer et à traiter.

Vu son importance unilatérale pour l'atteinte des objectifs établies dans les stratégies nationales, nous suggérons fortement à la MRC **de faire de la réduction à la source la première ligne directrice du PGMR**, gardant en tête cette célèbre phrase trop rarement mise en application : « le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas ».

Nous aimerions sentir une volonté ferme de s'attaquer prioritairement à tout le système de consommation afin d'atteindre de véritables résultats en matière de réduction à la source.

Voici un extrait du rapport du BAPE sur l'état des lieux et la gestion des résidus ultimes qui présente une recommandation fort pertinente à RECYC-QUÉBEC. **Nous croyons que cette recommandation pourrait s'appliquer à l'échelle de la MRC :**

« RECYC-QUÉBEC est un interlocuteur central dans la gestion des matières résiduelles. Pour assumer pleinement son rôle pivot et de référence et pour lui permettre de relever les nouveaux défis qui l'attendent, celle-ci gagnerait considérablement à revoir sa vision en plaçant la réduction, le réemploi et l'économie circulaire au cœur de ses objectifs et en développant des pôles d'excellence qui revêtent une importance stratégique. » (Faits saillants BAPE, résidus ultimes)

À l'échelle de la MRC, cela pourrait se traduire à peu près ainsi : « **La MRC est un interlocuteur central dans la gestion des matières résiduelles des 21 municipalités de son territoire. Pour assumer pleinement son rôle pivot et pour lui permettre de relever les nouveaux défis qui l'attendent, celle-ci gagnerait considérablement à faire de la réduction, du réemploi et de l'économie circulaire les fils conducteurs du PGMR.** »

Voici quelques propositions :

1. Mettre la réduction à la source et le réemploi comme première ligne directrice, en mettant en lumière l'important succès de la symbiose industrielle;
2. Pour la ligne directrice « Augmentation et amélioration de la récupération, en termes de quantité et de qualité, des matières résiduelles produites par tous les différents générateurs », parler plutôt de l'augmentation de la proportion de matières résiduelles récupérées ainsi que leur qualité : au final, on ne veut pas augmenter les quantités, mais on veut réduire et bien trier ce qu'on ne peut éviter de produire;
3. Une proposition de mesure coercitive plus directe que « évaluer la possibilité d'accompagner les municipalités dans l'établissement d'un cadre réglementaire » et qui serait annoncée en début de PGMR et effective à la fin de celui-ci pourrait donner le temps nécessaire aux acteurs de mettre en œuvre les activités d'accompagnement et de sensibilisation avant de sanctionner. La proposition de mesure présentée dans le plan d'action « interdire la matière organique dans les bacs à déchets et assurer un suivi de cette mesure » serait un bon exemple de mesure à préciser et à mettre en

place tout de suite. Cette mesure devra cependant être accompagnée des ressources adéquates pour en assurer l'application, et plus globalement du suivi de toute action inscrite au PGMR, et ce, dans toutes les municipalités.

La réparation : le grand défi du réemploi!

La réparation est un élément essentiel pour la remise en marché de plusieurs bien usagés ou pour la récupération de certaines composantes. Or, le PGMR n'en fait aucunement mention et ne semble pas l'avoir identifié dans les faiblesses des systèmes actuels ni dans les opportunités liées au réemploi.

Afin d'assurer le succès des mesures visant le réemploi, le PGRM devrait prévoir des activités visant à créer des conditions favorables au maintien des services de réparation, comme l'accès à une main d'œuvre qualifiée, des espaces de travail adaptés et l'accès à un inventaire de pièces de rechange.

Nous recommandons d'ajouter la réparation parmi les éléments présentés dans la ligne directrice étant donné que celle-ci est centrale à l'atteinte de toute mesure visant le réemploi. Adapter certains objectifs ou mesures afin de planifier un chantier de travail sur les défis de la réparation et les besoins identifiés par les organismes de réemploi.

2. Augmentation et amélioration de la récupération, en termes de quantité et de qualité, des matières résiduelles produites par tous les différents générateurs (résidentiel, ICI et CRD)

Encourager la participation accrue de tous les générateurs, tout en stimulant les efforts individuels et collectifs. Une stratégie complète du gouvernement se centre sur la matière organique, il est alors nécessaire de mettre l'accent sur cette thématique tout en travaillant sur les défis locaux, comme la gestion des résidus CRD.

Le CRE Estrie est en accord avec la MRC qui évoque les priorités de s'attaquer au détournement de la matière organique (MO) et des résidus des CRD de l'enfouissement.

Des cibles sont fixées par Québec pour les couvertures de collecte de MO en 2025 et sur la performance en 2030. Selon les objectifs et cibles du gouvernement du Québec, vous devriez atteindre une couverture de tous les ICI et des multilogements, ainsi qu'une performance de valorisation de 60 % des matières organiques putrescible au terme de ce nouveau PGMR.

Les actions proposées ne nous semblent pas à la hauteur afin de rencontrer ces cibles. La MRC devra diversifier les moyens, présenter des stratégies par secteur, accélérer la promotion (communication), l'ISÉ, l'accompagnement, la mise en lumière des bons coups et des cas à succès.

La fréquence de la collecte des matières organiques et des déchets peut exercer une bonne influence pour la participation à la collecte de la matière organique. Une mesure plutôt facile et économique à mettre en place serait de **voir à une uniformisation des pratiques de collecte à travers l'ensemble des municipalités en retenant les meilleures fréquences** (moins pour les déchets, variable selon saisons pour la M.O.). Encore 9 municipalités collectent les ordures aux deux semaines. Bien que la compétence de la collecte du bac de déchet n'ait pas été déléguée à la MRC, **nous vous encourageons à mettre une plus grande pression, voire mieux informer sur les avantages économiques, pour que les municipalités réduisent le nombre de collectes mensuelles des déchets.** Le fait que les 21 municipalités aient adhéré à la collecte de matière organique devrait faciliter ce geste, d'autant plus qu'il pourrait permettre aux municipalités de sauver des coûts (et de réduire les émissions de GES).

Les mesures pour encourager les ICI à participer à la collecte de la matière organique sont faibles, considérant le court délai pour atteindre les cibles de participation et de performance de la SVMO. La seule mesure proposée est de voir à inclure les ICI dans la collecte municipale. L'idée est bonne, mais il faut toutefois prévoir qu'un grand nombre d'ICI nécessiteront des ententes particulières pour des questions de quantité de matières produites ou d'espaces occupés pour les bacs ou les conteneurs. Plusieurs autres facteurs freinent actuellement les ICI dans leur adhésion.

L'accompagnement des ICI doit être prévu et budgété. En quoi la MRC compte-t-elle accompagner ses ICI pour stimuler l'adhésion à la collecte de la matière organique? Quelle stratégie sera déployée pour les gros générateurs? Pourrait-elle proposer elle-même des mesures législatives à ses municipalités (ex. : obligation de participer à la collecte à 3 voies sous peine d'amende ou de pénalité)?

Les résidus de construction, rénovation, démolition (CRD) dans la mire

Près de 25 000 tonnes de matières résiduelles en provenance de CRD sont enfouies annuellement (figure 15 du PGMR), alors que la quantité de résidus de CRD par habitant semble en augmentation. C'est donc un secteur où il faut agir rapidement et concrètement, mais où les défis sont importants. Les stratégies pour améliorer le taux de valorisation des matières résiduelles de ce secteur ne semblent pas avoir été mises en action dans le dernier PGMR. De nouvelles mesures intéressantes ont été proposées dans cette nouvelle mouture, mais ne sont aucunement assorties de détails, de budgets ou d'échéanciers :

- « Encourager les ICI à inclure des clauses dans leur contrat de collectes, afin que les déchets soient enfouis à proximité, c'est-à-dire principalement à la RIGMRBM »;
- « Proposer aux ICI des collectes mutualisées pour maximiser le potentiel de tonnage de chacun ainsi que rendre les routes de collecte plus efficaces et moins polluantes;
- Effectuer certains changements règlementaires, par exemple : tri à la source et payer pour de la valorisation, modifier certains règlements d'urbanisme comme « le règlement de démolition des immeubles » et « le règlement de construction », « règlement de zonage » pour les matériaux utilisés, « règlement sur la collecte des déchets » et interdire d'y mettre des matériaux CRD ».

Sans plan de match plus précis et sans précisions sur les raisons expliquant que les mesures CRD n'ont pas été mises en place dans le précédent PGMR, nous sommes inquiets que ces bonnes idées demeurent une fois de plus lettre morte. **Précisez et budgétez les propositions avec la collaboration des partenaires du secteur CRD pour qu'elles soient à la fois ambitieuses et réalistes augmentera leurs chances de succès et qu'elles aient un impact positif sur le bilan GMR du secteur.**

L'écofiscalité comme outil

Le terme de l'écofiscalité comme outil de gestion des matières résiduelles a été faiblement abordé dans le PGMR : « regarder la possibilité d'implanter un système de tarification incitative avec une collecte intelligente » (p. 40).

Nous avons relevé dans le rapport du BAPE sur les résidus ultimes un tableau résumant les avantages et inconvénients de plusieurs mesures de tarification incitative et d'interdiction des produits à usage unique (page 351, tableaux 7.9 et 7.10). Nous encourageons la MRC à explorer ces possibilités, en tenant toutefois compte de certains éléments :

- Aborder les mesures incitatives ou d'écofiscalité de manière concertée avec le reste de la région. Les mesures de taxation des produits à usage unique seraient toutefois plus facilement applicables à l'échelle de la province.
- La tarification incitative peut être une solution plus facile à appliquer auprès des ICI que du résidentiel.
- Toute mesure de tarification incitative ou d'écofiscalité doit être accompagnée de

solutions de rechange réalistes pour le public visé, afin qu'il soit en mesure d'atteindre l'objectif de détourner les matières de l'enfouissement.

Nous vous suggérons d'évaluer comment les mesures suivantes pourraient être intégrées à votre PGMR :

- L'écoconditionnalité des programmes de financement pour les événements locaux (publics, réalisés en partenariat ou financés). Plusieurs municipalités de l'Estrie ont des programmes en ce sens, notamment Sherbrooke et Magog. L'organisme [Festivals et événements verts de l'Estrie](#) est une bonne ressource à explorer pour ce genre d'action;
- Programme d'aide financière à la rénovation et construction incluant une série de mesures GMR à mettre en place (réduction, meilleur tri, valorisation) ou pour les efforts de déconstruction. S'inspirer de programmes comme celui développé depuis plusieurs années par Victoriaville [Habitation DURABLE](#);
- En complément au développement d'incitatifs financiers au bon tri des résidus de CRD (p. 40), miser sur le malus au non-tri. Toutefois, il faut assurer d'offrir l'accompagnement et la formation nécessaires, ainsi que des solutions pour poser le bon geste. Vous pourriez également envisager comment rendre obligatoire la gestion locale des résidus de CRD éliminés pour ainsi mieux contrôler l'attrait des diverses tarifications d'enfouissement et de valorisation.

3. Optimisation des services offerts sur l'ensemble du territoire

Améliorer les infrastructures et de leur accessibilité. Visé à augmenter et améliorer les services offerts, comme le nombre de matières acceptées.

Nous tenons d'emblée à souligner le grand succès de la symbiose industrielle et de la mise en place de l'économie circulaire dans la MRC. Brome-Missisquoi est incontestablement un leader en la matière et possède un levier important pour stimuler le changement de comportement dans les entreprises. **Est-ce que la symbiose industrielle et la symbiose agroalimentaire pourraient être mises à profit plus directement dans les différentes mesures proposées pour améliorer la participation des ICI au grand défi de la gestion des matières résiduelles? On n'y fait que bien peu référence.** Et, comment tirer profit de cette nouvelle opportunité : « En 2021, le territoire de la Symbiose Brome-Missisquoi a d'ailleurs été élargi, à la suite de la création de la Symbiose Haute-Yamaska, en collaboration avec Granby Industriel et la MRC de La Haute-Yamaska. Ce projet comporte aussi un volet de sensibilisation et accompagnement en approvisionnement responsable pour les entreprises des deux territoires » ?

Afin de faciliter le transport des matières vers les écocentres ou des encombrants vers des organismes de réemploi, des participants à l'atelier sur le PGRM ont suggéré de développer un réseau de véhicules partagés ou de remorques à disposition des citoyens. Une telle solution pourrait encourager certains citoyens à se départir correctement de leurs gros rebuts et de matériaux CRD. [La plateforme « SAUVER »](#) peut être la voie pour concrétiser une mesure allant

en ce sens. D'autres municipalités du Québec ont ainsi mis des véhicules utilitaires à disposition de leurs citoyens, comme Prévost dans les Laurentides.

4. Information, sensibilisation et éducation (ISÉ)

Améliorer et augmenter la communication des citoyens. Diversifier les canaux de communication afin d'atteindre un maximum de citoyens.

La plupart des gens qui sont les plus conscientisés et qui sont réceptifs aux actions de promotion de la saine gestion des matières résiduelles ont depuis longtemps eu l'occasion de modifier leurs habitudes, d'autant plus que les solutions sont de plus en plus accessibles sur le territoire. Il faut maintenant être plus créatifs pour attirer l'attention de notre public. Voici quelques recommandations pour atteindre des publics plus difficiles d'accès, ceux qui jusqu'à maintenant ont été peu réceptifs aux communications sur la GMR, à qui il faut maintenant trouver le moyen de s'adresser.

- **S'associer à des regroupements existants ou intervenir directement auprès d'entreprises pour réaliser les activités proposées dans les mesures** (ex. : AFEAS, scouts (parents), cercle des fermières, etc.). Préciser les mesures en prévoyant les partenaires de communication adéquats;
- **Associer la sensibilisation à d'autres activités comme offrir une visite du centre de tri dans le cadre d'une journée de don d'arbres ou don de compost, ou l'offrir aux écoles**, en encourageant la participation de parents et enseignants.

Le CRE Estrie a mis sur pied l'atelier « La fabuleuse histoire de ton chandail », qui a pour objectif de sensibiliser les jeunes du primaire et du secondaire sur les impacts de nos choix de consommation. **Celui-ci pourrait répondre à votre mesure visant à « informer les enfants sur l'analyse de cycle de vie des objets de leur vie courante ».** Pour en savoir plus sur cet atelier, nous vous invitons à contacter notre coordonnatrice des activités d'animation :

Caroline Nioucel | c.nioucel@environnementestrie.ca | 819 821 4357 p.102.

5. Exemplanité des municipalités et concertation citoyenne

Concrétiser l'engagement des municipalités et de la MRC (exemplanité). Faire preuve de transparence, à l'aide de concertations, en amont, des parties prenantes du milieu. Viser à stimuler l'engagement des citoyens.

L'exemplanité des municipalités est une mesure nécessaire pour démarrer un mouvement dans lequel la MRC ou les municipalités se sont engagées, pour comprendre les défis associés à la mise en œuvre de certaines actions et pour démontrer à la population et aux ICI du territoire qu'il est possible de changer les pratiques et d'obtenir des résultats encourageants. Comment demander à l'industrie ou aux citoyens ou ICI de s'engager à en faire plus, si les municipalités ne le font pas elles-mêmes parce que plus compliqué, plus coûteux, etc.?

Or, bien que l'exemplarité soit nommée aux titres des lignes directrices, nous ne voyons aucune action concrète et structurante inscrite en ce sens au plan d'action. **Le plan d'action ne propose pas non plus de mesures innovatrices à mettre en pratique dans les municipalités ou la MRC. Assortir les propositions de cibles serait déjà un point de départ intéressant, tout comme cibler quelques actions innovantes qui sauraient attirer l'attention des publics et témoigner de l'exemplarité des administrations municipales.**

Nous vous proposons un exemple visant l'amélioration de la gestion des CRD : les municipalités pourraient s'engager à ajouter des critères spécifiques à la performance de la GMR lors de tout octroi de contrat pour des travaux, et mettre elles-mêmes de l'avant la déconstruction lorsque possible.

6. Acquisition de connaissances, accompagnement et suivi

Améliorer les connaissances quant à la provenance des flux de matières sur le territoire. Collaborer de façon accrue avec les municipalités et les acteurs de la GMR sur le territoire. Accompagner les divers générateurs vers de meilleures pratiques. Suivis annuels et diffusion des bilans.

Le manque d'information sur la performance de la MRC rend plus difficile l'analyse de l'efficacité des mesures du précédent PGMR. De plus, le tableau des actions du précédent PGMR ne présente que si celles-ci ont été démarrées ou complétées, mais le manque d'indicateurs ne permet pas de savoir si elles ont été efficaces ni d'en révéler les faiblesses. Il est donc difficile de vérifier quelles mesures méritent d'être reconduites et quelles autres devraient être abordées différemment. Un exercice d'analyse plus approfondi des mesures mises en place et une présentation plus étoffée donnerait plus de portée au PGMR.

De plus, il est difficile de faire un lien entre les mesures proposées et l'analyse qui a été présentée. Dans le même ordre d'idée, le plan d'action ne fait que peu de liens avec la nature des activités économiques de la région. On mentionne en début de PGMR à quelques reprises que les secteurs d'activités économiques d'agriculture, de tourisme et de villégiature sont importants, mais le plan d'actions ne s'attarde pas particulièrement à cet état de fait. **À quel problème, menace ou priorité répond chaque action? Pourquoi a-t-elle été sélectionnée? Comment sera-t-elle mesurée?**

Même s'il s'agit d'un grand défi, il sera important, à partir du présent PGMR de mettre en application à l'échelle locale une importante recommandation du BAPE sur l'état des lieux et la gestion des résidus ultimes, soit celle de **dédier une section du bilan aux résultats des efforts en réduction à la source et au réemploi**. Des actions concrètes associées à différentes mesures seront nécessaires pour avoir un meilleur portrait de la situation :

- ✓ Identifier des indicateurs pour mesurer plus précisément et documenter le succès des actions de réduction et de réemploi prévues au plan d'action.
- ✓ Identifier plus clairement des objectifs et des cibles en termes de bannissement d'objets à usage unique.
- ✓ Estimer les quantités évitées grâce aux programmes de bannissement d'objets à usage unique, aux nouvelles technologies commercialisées sur le territoire, à

l'application des politiques d'approvisionnement ou d'obligations indiquées dans les devis.

- ✓ Continuer de compiler les résultats des efforts de réduction à la source, réemploi, réparation, notamment via la symbiose industrielle.
- ✓ Nommer et estimer l'apport de services disponibles en réemploi ou réparation.

Nous recommandons de proposer une liste d'indicateurs pour chaque mesure et action pour, d'une part, assurer que le PGMR répondra aux grands objectifs de performance, notamment à ceux de la réduction à la source et au réemploi et, d'autre part, pour mesurer l'efficacité de celles-ci au bilan.

Au niveau de la collecte d'informations (portraits), nous vous invitons à consulter les différentes MRC de l'Estrie qui pourraient vous fournir des outils méthodologiques qui pourraient faciliter votre travail. Par exemple, vous proposez d'effectuer un portrait des installations intérieures de tri dans les écoles, dans le but de s'assurer que chaque école possède des équipements adéquats : plutôt que de repartir à zéro, la Ville de Sherbrooke met à la disposition des MRC les outils qu'elle a développés dans ce contexte.

7. Demandes aux instances gouvernementales

Faire front commun avec d'autres MRC et organisations dans le but de faire des demandes au gouvernement afin que celui-ci les supporte dans l'atteinte des objectifs de leur PGMR.

Le CRE Estrie se veut un collaborateur du milieu municipal et des ICI afin que notre région puisse atteindre les cibles gouvernementales et locales de réduction des déchets. **Nous pouvons soutenir les revendications de nos MRC auprès des instances gouvernementales de différentes manières, notamment par le biais de prises de position par notre conseil d'administration ou de représentations auprès de notre regroupement national. La table régionale de la gestion des matières résiduelles animée par le CRE Estrie depuis plus de 20 ans est un lieu d'échange important entre les MRC et d'autres acteurs de la GMR pour débattre d'enjeux liés à la GMR.** Maintenant partie intégrante de l'Estrie, vous serez invités à participer à nos prochaines rencontres et à soumettre des sujets de discussion.

Conclusion

Malgré qu'elle souligne que les actions de sensibilisation ont peut-être atteints leur limite, la MRC présente un plan d'action qui s'articule encore en grande partie autour des actions de sensibilisation. Ce constat laisse croire qu'on vise toujours les citoyens, industries, commerces et institutions qui sont déjà favorables ou du moins sensibles à l'amélioration de notre gestion des matières résiduelles.

Les actions proposées manquent de mordant et de précisions, débutant généralement avec les termes « évaluer », « inciter », « encourager ». En 2023, si la MRC souhaite véritablement s'attaquer à la GMR et atteindre les cibles ambitieuses, des actions concrètes, mesurables et avec de la poigne devront être proposées afin d'assurer des résultats tangibles.

Le projet de PGMR présenté déçoit par son manque de vision et de priorisation, notamment considérant que l'engagement des 21 municipalités à le mettre en oeuvre ne semble pas acquis. Nous n'avons pas vu en introduction le nom des personnes ayant participé au comité de réalisation du PGMR, nous n'avons pas pu lire le mot du préfet, qui aurait pu nous donner un indice des priorités soutenues par les élus. À aucun endroit, on ne peut identifier de quelle manière les municipalités seront impliquées concrètement et financièrement dans la mise en oeuvre du PGMR, alors qu'il est stipulé assez hâtivement qu'elles ont toutes choisies de conserver la compétence en GMR et qu'il s'agit d'une particularité qui distingue la MRC. On révèle dans la table des FFOM de l'administration (MRC et municipalités) que plusieurs d'entre elles ne possèdent aucune ressource permettant d'assurer un suivi et une « application concrète du PGMR ».

Nous souhaitons donc vous faire part de notre inquiétude face aux capacités de ce plan peu engageant à atteindre les cibles de réduction des matières résiduelles sur le territoire de la MRC.

D'autre part, nous avons pleinement confiance envers les outils et les ressources humaines qui sont à votre disposition pour aller de l'avant et mettre en action les bonnes idées proposées dans le PGMR. Il restera à convaincre vos municipalités de s'engager concrètement dans leur réalisation en leur octroyant les moyens et les ressources nécessaires.

La MRC peut compter sur la collaboration du Conseil régional de l'environnement de l'Estrie pour la réalisation de ses actions en gestion des matières résiduelles.